

Imputation budgétaire :
BOP 113,
Action 1, Sous-action 11

**Contrat relatif à la réalisation d'une étude de définition
d'objectifs de qualité paysagère
pour la vallée de l'Automne
Phase 2 : concertation**

N° de marché : 2009-30

A. IDENTIFIANTS

1- Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ministère, ou collectivité territoriale, ou établissement :

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.
Représenté par Monsieur le Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur de Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de Picardie

Adresse d'exécution ou de livraison :

DREAL - Service Nature, Eau, Paysage
56, rue Jules Barni
80 040 AMIENS CEDEX
Tel. 03 22 82 90 60 - Fax 03 22 97 97 89

**Objet du marché : réalisation d'une étude de définition d'objectifs de qualité paysagère
pour la vallée de l'Automne (Phase 2 : concertation)**

**Procédure : Le marché est passé selon la procédure adaptée en application de
l'article 28 du Code des Marchés Publics.**

Personne habilitée à donner les renseignements :

Frédéric BINCE, Responsable de l'unité Nature, Sites et Paysages,
03.22.82.90.47.

Comptable assignataire des paiements (désignation, adresse, téléphone) :

Trésorerie Générale de la Somme
22, rue de l'Amiral COURBET – BP 2613 – 80026 AMIENS CEDEX

Ce document numérisé sera mis sur le site Internet :

- de la DREAL <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr> rubrique marchés publics – consultations de la DREAL en cours ;
- Marchés publics <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

2.Candidat – le(s) titulaire(s) :

Je soussigné,

Nom prénom :

Agissant pour son propre compte

pour le compte de la société

au capital deNuméro de SIRET :

Adresse du siège social :.....

.....

.....

Téléphone :.....

Compte à créditer :

Bénéficiaire : Banque :.....

Domiciliation : code établissement.....

Code guichet :..... Numéro de compte :.....Clé.....

Nous soussignés,

Cotraitant 1

Nom prénom :.....

Agissant pour son propre compte

pour le compte de la société

au capital deNuméro de SIRET :

Adresse du siège social :.....

.....

.....

Téléphone :.....

Compte à créditer :

Bénéficiaire : Banque :.....

Domiciliation : code établissement.....

Code guichet :..... Numéro de compte :.....Clé.....

Cotraitant 2

Nom prénom :.....

Agissant pour son propre compte

pour le compte de la société

au capital deNuméro de SIRET :

Adresse du siège social :.....

.....

.....

Téléphone :.....

Compte à créditer :

Bénéficiaire : Banque :.....

Domiciliation : code établissement.....

Code guichet :..... Numéro de compte :.....Clé.....

B. MARCHÉ

Après avoir produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 45 du Code des marchés Publics

M'engage sans réserve, à produire, dans les conditions fixées dans l'avis de consultation, la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP ainsi que les attestations d'assurance, et conformément aux stipulations des documents du cahier des charges, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date de remise des offres.

Nous engageons sans réserve en tant que contractants groupés solidaires représentés par mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées dans l'avis de consultation, la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP ainsi que les attestations d'assurance, et conformément aux stipulations des documents du cahier des charges, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-dessus définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date de remise des offres.

Article 1^{er} : Prix

Montant du marché

Montant du marché hors TVA euros

Montant de la TVA (.....%) euros

Montant total TVA incluse euros.

Arrêté en lettre.....

.....

Détail des prestations ou décomposition des prix.

Numéro	Désignation des prestations	Quantités	Prix HT

Une décomposition plus fine sera à fournir en annexe

Montant sous traitéMontant sous-traité désigné au marché :

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le(s) annexe(s) n° au présent contrat indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

 Prestataire unique

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

 Groupement

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Les déclarations (article 114 1° du CMP) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

Créance présentée en nantissement ou cession Prestataire unique

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

 Groupement

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que nous pourrions présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Article 2 : Durée de validité du marché et délai d'exécution.

La prestation devra être exécutée dans le délai de **12 mois à la notification du contrat.**

Le respect des délais est impératif.

Article 3 : Pièces constitutives du marché.

-Le contrat, complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) ;

-Le CCTP dûment daté et signé;

- la décomposition détaillée du prix des prestations

- Un échancier précisant le calendrier et le volume des actions qui seront menées, les réunions prévues et les rendus produits.

- le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par arrêté en date du 19 janvier 2009.

Article 4 : Clauses de financement et de sûreté.

Une avance de 20% sera versée au titulaire à la notification du contrat, répartis en cas de groupement entre les co-traitants.

Article 5 : Prix et échelonnement des paiements.

La monnaie de compte est l'euro.

Les prix sont fermes pour la durée du marché.

Le paiement du montant défini à l'article 1 du présent contrat interviendra sous la forme d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution de l'opération. Le prestataire s'engage à déposer à l'appui de ses demandes de paiement auprès du service mentionné dans l'identifiant, les documents justifiant du travail réalisé. Le montant des acomptes ne dépassera pas 80 % du total prévu. Le solde sera réglé après production par le bénéficiaire d'un compte rendu détaillé d'exécution de l'opération.

Article 6 : Modalités de règlement par virement des acomptes et du solde

Le délai maximum de paiement des factures est fixé à 30 jours à compter de leur réception par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai susvisé fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de sept points.

Article 7 : Pénalités de retard

Par dérogation à l'article 11.1. chapitre 3 du CCAG, lorsque le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$P = V * R / 100$, dans laquelle :

P = le montant de la pénalité ;

V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;

R = le nombre de jours de retard.

Cette formule s'applique au montant de la phase en cours du marché.

Article 8 : Résiliation du marché

En cas de manquements répétés du titulaire relativement à ses obligations contractuelles, la résiliation pourra être prononcée par l'administration dès la deuxième lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9: Dispositions générales

Mesures d'ordre social : Application de la réglementation du travail, le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlement relatives à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail.

Article 10 : Garantie

Les prestations ne font pas l'objet d'une garantie.

Article 11 : Conditions d'admission des prestations

Les stipulations du CCAG sont seules applicables comme indiqué au chapitre III.

Article 12 : Signatures

A....., Le.....

A Amiens, le.....

Le candidat

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

C. NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A....., Le.....

CADRE POUR FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCES (1)

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises.

A Amiens, le
Le Directeur Régional de l'Environnement,
L'Aménagement et du Logement

(1) A remplir par la collectivité en original sur une photocopie (2) Date et Signature originales.